



sauvegarde association

Par **ALBAI**, le **04/12/2023** à **23:39**

Bonjour,

Nous avons une association (Rescue18).

8 d'entre-nous avons décidé de la transformer en entreprise au statut SAS.
Malheureusement 2 futurs associés se rétractent.

Nous avons débuté les procédures pour créer la SAS mais n'avons rien déclaré ou signer.

1/ Pouvons nous arrêter les démarches ?

2/ Le fait d'avoir entamé des démarches implique t il obligatoirement la dissolution de l'association ?

Merci bcp